

Assistante-assistant éducative(f) petite enfance

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un (P).

1. Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Charge mentale : travail exigeant une vigilance constante, disponibilité continue auprès des enfants
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs

2. Ambiances de travail et contraintes physiques

- Contraintes posturales et articulaires (P)
- Manutentions manuelles et port de charges : enfants, jouets, ... (P)
- Travail en hauteur : accrochage des décorations...
- Travail sur ou en bordure de voie publique : accompagnement des enfants sur la voie publique
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : contamination par le public (grippe, gastro-entérite...)
- Ambiance sonore : cris, pleurs, ...
- Équipement de travail : aspirateur, auto laveuse...
- Chute de plain-pied
- Exposition à des produits chimiques dangereux : produits d'entretien (P)

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

1. Indicateurs d'ambiance et météorologie

- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Manutentions manuelles et port de charges : analyse de l'activité au poste de travail

2. Mesures de prévention collective

- Exposition à des produits chimiques dangereux : substitution des produits dangereux, méthodes alternatives, respect des consignes de Fiches de Données de Sécurité (FDS)
- Ambiance sonore : traitement acoustique des locaux, choix du mobilier, aménagement des locaux
- Manutentions manuelles et port de charges : utilisation de matériel de manutention adapté (chariot de manutention, pentes pour chargement sur remorque ou en véhicule...)
- Autre : trousse de premiers secours

3. Mesures de prévention individuelles

- Protection de la tête : lunette de protection
- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du pied : chaussures ou bottes de sécurité
- Protection corps : tenue de travail
- Autre : respect des règles d'hygiène

4. Formations / Informations

- Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)
- Gestes de premier secours
- Utilisation des produits chimiques dangereux
- Utilisation des équipements de protection individuelle
- Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours